

*Assurance-santé—Loi*

valoir des arguments aussi fallacieux les uns que les autres, et pour savoir qui mentait, il aurait fallu se trouver là en 1977 lorsque le marché a été conclu.

Les provinces ont peut-être récolté ce qu'elles ont semé, mais les Canadiens de toutes les provinces ont été triplement lésés sur le plan de l'assurance-maladie. Premièrement, ils ont assisté à un affrontement entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui se sont mis à contester mutuellement leur position respective. Les discussions se déroulaient dans un climat de mauvaise foi. On ne savait plus trop qui finançait qui ni à quel niveau, et même des experts n'arrivent toujours pas à s'y retrouver.

Les provinces se sont retrouvées avec moins d'argent pour payer les soins médicaux, en termes absolus, car si on leur retirait le moindre sou, que cet argent soit réservé ou non à la santé, cela ne pouvait que nuire au régime de soins de la province. C'est particulièrement vrai dans le cas du Manitoba et du Québec qui ont dû faire face en même temps à une réduction considérable et injuste des paiements de péréquation à cause de la nouvelle formule qui, encore une fois, a été établie unilatéralement en avril 1982. C'est seulement parce que certains gouvernements, comme celui du Manitoba, étaient déterminés à préserver l'assurance-maladie que les conséquences de ces réductions budgétaires ne se sont pas trop fait sentir.

Mais le plus important sans doute, c'est que les Canadiens ont subi les conséquences de la réduction des paiements de transfert dans la mesure où ce geste inutile du gouvernement fédéral a fourni aux provinces une bonne excuse pour ne pas accepter les propositions fédérales à l'égard des normes et des conditions de financement.

Le régime d'assurance-maladie du Canada se fondait sur une collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces visant à assurer à tous les Canadiens un système de soins facilement accessibles et de qualité, quelle que soit la région où ils vivent, quel que soit leur revenu. Les gouvernements des deux niveaux doivent cesser de s'accuser mutuellement et de jongler avec les chiffres. Il faut qu'ils s'entendent, car tous les gouvernements sont responsables de ce qu'il est advenu de l'assurance-maladie.

*[Français]*

Monsieur le Président, sur le plan économique l'assurance-maladie pose des difficultés, parce que le contexte économique dans lequel elle a été créée a disparu, probablement à jamais! Comme d'autres éléments de l'État providence libéral, elle a été financée par les recettes réalisées grâce à la croissance économique et non pas par une redistribution véritable de la richesse ou de pouvoirs dans la société canadienne.

Quand l'économie était florissante, le parti libéral pouvait valoriser les réformes sociales tout en satisfaisant l'élite commerciale, compte tenu de sa valeur et de l'intérêt économique. Ce n'est plus possible, et dans cette mesure la crise de l'assurance-maladie est la crise du libéralisme canadien. En fait, d'après la manière dont les Libéraux s'occuperont de l'avenir de ce programme universel, de toute évidence populaire et dont s'enorgueillissent bon nombre de militants libéraux, on saura une fois pour toutes si le parti libéral est capable de maintenir la réalisation sociale de l'après-guerre.

Si on laisse l'assurance-maladie disparaître, tous les programmes seront à la merci de ceux qui soutiennent, comme la plupart des conservateurs, par exemple, que les programmes

sociaux comme l'assurance-maladie, financés à même les recettes générales, font partie du problème plutôt que de contribuer à le régler, et que nous devons revenir à l'époque où les programmes sociaux étaient plus sélectifs: c'est-à-dire davantage axés sur les personnes nécessiteuses.

Au mieux, ces arguments reflètent un désespoir quant à la volonté des puissants de tolérer une redistribution réelle de la richesse, et se fondent souvent sur une compassion véritable à l'égard des indigents et sur le désir de répondre de façon plus adéquate à leurs besoins. Par exemple, on fait parfois valoir que les programmes sociaux universels n'ont pas modifié la distribution relative de la richesse et du pouvoir. Cependant, la gauche, que défendaient ces programmes au début, n'a jamais pensé qu'ils modifieraient cette distribution s'ils ne s'accompagnaient pas de changements fondamentaux du système économique. On constate donc ici un réalisme qui, théoriquement, n'a pas de fondement et qui, politiquement, représente une forme de défaitisme. Au pis, ces arguments viennent d'une droite qui voudrait que les gouvernements affectent moins d'argent aux programmes sociaux en transférant les frais aux divers clients. Ainsi, les entreprises obtiendraient du gouvernement d'autres allègements fiscaux comme incitation à l'investissement et comme compensation pour la baisse de leurs profits et de la concurrence de leurs produits à l'échelle internationale, imputables non pas à la baisse de la productivité des travailleurs, comme bon nombre le soutiennent, mais plutôt à des conditions économiques globales manipulées par des sociétés multinationales, dont ils défendraient avec force la liberté d'agir ainsi, et aux limites sociales et écologiques du modèle économique dans lequel ces sociétés fonctionnent maintenant.

*[Traduction]*

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, les pays comme le Canada peuvent choisir la façon dont ils entendent faire face à la restructuration de l'économie globale, à l'intransigence des nantis et aux difficultés que pose le financement des programmes sociaux universels. Allons-nous décider qu'au Canada, c'est grâce à un régime fiscal vraiment progressiste que nous percevrons l'argent nécessaire pour conserver des programmes comme l'assurance-maladie, ou allons-nous plutôt, comme les conservateurs le feraient sans hésitation et les libéraux, de façon plus détournée, céder aux pressions internationales au lieu d'essayer de forger notre propre destinée économique en tenant compte des principes sociaux qui sont prétendument les nôtres et qui se retrouvent dans des programmes comme l'assurance-maladie? En ces temps difficiles, il s'agit de voir si nous sommes prêts à respecter nos principes, et le cas de l'assurance-maladie sera crucial.

Les pressions exercées sur l'assurance-maladie peuvent être attribuées au modèle de soins de santé prévu dans le régime et elles ont toutes des liens entre elles en ce sens qu'elles mettent de plus en plus à contribution un fonds qui est loin d'être illimité. En fait, comme nous l'avons vu, pour des raisons d'ordre politique et économique, il s'agit souvent de sommes en baisse.

Je voudrais, monsieur le Président, aborder trois de ces pressions. L'assurance-maladie est un compromis idéologique entre la médecine privée et la médecine socialisée. Ainsi, malgré tout ce qu'a dit l'Association médicale canadienne sur la médecine d'État, les médecins ont, en fait, toujours eu beau jeu. Ils ont